## **PROCÈS-VERBAL**

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBLY TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL AU PÔLE CULTUREL DE CHAMBLY

#### **SONT PRÉSENTS:**

Mme Alexandra LABBÉ, mairesse

M. Carl TALBOT, conseiller du district nº 1 -

M. Jean-Philippe THIBAULT, conseiller du district n° 2 -

Mme Colette DUBOIS, conseillère du district nº 3 -

M<sup>me</sup> Annie LEGENDRE, conseillère du district n° 4 -

M. Serge SAVOIE, conseiller du district n° 5 -

M. Luc RICARD, conseiller du district nº 6 -

M. Justin CAREY, conseiller du district nº 7 -

M. Jean-François MOLNAR, conseiller du district nº 8 -

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de madame la mairesse.

#### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M. Jean-François AUCLAIR, directeur général

Me Nancy POIRIER, greffière

### RÉSOLUTION 2022-12-568 1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Ricard

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2022-12-569

2.1 Adoption des prévisions budgétaires de 2023 de la Ville de Chambly

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Molnar

APPUYÉ par M<sup>me</sup> Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal procède à l'adoption des prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement, prévoyant des dépenses équivalentes aux revenus de 56 646 000 \$, tels que décrits ci-après :

Dayranina	da fa		
Revenus	ae ro	nction	nement

Revenus de fonctionnement				
34 249 164 \$				
8 339 001 \$				
999 171 \$				
2 003 141 \$				
1 393 998 \$				
5 200 000 \$				
2 704 440 \$				
1 757 085 \$				
56 646 000 \$				
9 842 223 \$				
9 516 036 \$				
8 811 891 \$				
8 356 922 \$				
261 262 \$				
1 985 782 \$				
11 711 554 \$				
1 740 330 \$				
3 345 000 \$				
1 400 000 \$				
1 675 000 \$				
(2 000 000 \$)				
56 646 000 \$				

Les taux de taxes et les tarifs pour services municipaux correspondent à ceux décrétés par le règlement à cet effet.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2022-12-570 2.2 Adoption du Programme d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025

ATTENDU que le 7 novembre 2022, il y a eu présentation aux élus, des projets inscrits au Programme des immobilisations 2023-2024-2025 ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal adopte le programme des immobilisations pour les années 2023-2024-2025, tel que décrit ci-après :

Source de financement	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Emprunt à long terme – À la charge de l'ensemble	12 150 000 \$	8 000 000 \$	6 000 000 \$
Emprunt à long terme – À la charge du Gouvernement du Québec	1 500 000 \$	18 000 000 \$	16 000 000 \$
Taxe spéciale – Fonds de voirie	2 437 000 \$	3 670 000 \$	0 \$
Taxe spéciale – Fonds des dépenses en immobilisations	2 415 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$

Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels	4 400 000 \$	1 995 000 \$	5 750 000 \$
Fonds réservés pour projets spécifiques ou excédent non affecté	3 950 000 \$	4 000 000 \$	2 000 000 \$
	26 852 000 \$	38 665 000 \$	32 750 000 \$
Investissements	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Chemins, rues et trottoirs	12 392 000 \$	13 670 000 \$	7 500 000 \$
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels	4 300 000 \$	1 995 000 \$	14 500 000 \$
Eau potable, conduites d'égout et usine d'épuration	610 000 \$	300 000 \$	4 950 000 \$
Bâtiments administratifs et communautaires	6 750 000 \$	21 450 000 \$	4 750 000 \$
Véhicules	1 790 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	585 000 \$	0\$	0 \$
Ameublement et équipement de bureau	425 000 \$	250 000 \$	250 000 \$
	26 852 000 \$	38 665 000 \$	32 750 000 \$

ADOPTÉE.

# PÉRIODE DE QUESTIONS 19 h 06 à 19 h 08

RÉSOLUTION 2022-12-571 3.1 Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Serge Savoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19 h 08, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

ADOPTÉE.

La mairesse, La greffière,

ALEXANDRA LABBÉ Me NANCY POIRIER